

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

**Arrêté du 15 février 2010 autorisant la société Iberdrola Generación SAU
à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel**

NOR : DEVE1004553A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 15 février 2010, la société Iberdrola Generación SAU, dont le siège social est situé c/Cardenal Gardoqui 8, 48008 Bilbao (Espagne), est autorisée à exercer l'activité de fourniture de gaz sur le territoire français pour approvisionner les catégories de clients suivantes :

- les fournisseurs de gaz naturel ;
- les clients non domestiques n'assurant pas de mission d'intérêt général.

La société Iberdrola Generación SAU, pour l'exercice de son activité de fourniture de gaz, est soumise aux obligations de service public lui incombant en application de l'article 16 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée et plus particulièrement des dispositions du décret n° 2004-251 du 19 mars 2004 modifié pris pour son application.